

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 JANVIER 2024 - 19 H 00**

Délibération n°1-31/01/2024 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2024

Le Conseil Municipal :

EST INFORMÉ sur l'évolution de la situation financière de la Ville

A DISCUTÉ des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif 2024.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Délibération n°2-31/01/2024 – CRÉDIT D'IMPOT RELATIF A LA GARDE DES JEUNES ENFANTS – CALCUL DES FRAIS DE GARDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACTUALISE le calcul des frais de garde représentant 80 % du coût du service de la pause méridienne permettant la réalisation d'attestations fiscales.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-31/01/2024 – VENTE IMMOBILIERE – 4 RUE CAMILLE DESMOULINS (PARCELLE AC 367)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DIT que la vente prévue lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023 se fera auprès de la SCI HIVSER en lieu et place de Monsieur TEZEL, ladite société représentée par Monsieur Hivahn TEZEL avec la possibilité de substituer toute autre société.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-31/01/2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE le tableau des effectifs 2024

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-31/01/2024 – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT - ÉCOLE DE DANSE URBAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE le plan de financement annexé à la présente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-31/01/2024 – TARIFS MUNICIPAUX 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPLIQUE au 1^{er} mars 2024 les tarifs municipaux comme détaillés dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Tomblaine, le 1^{er} février 2024.

Hervé FERON,
Maire de TOMBLAINE,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy,

